

COMMUNIQUE

MINISTÈRE DE L'INTEGRATION SOCIALE, DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

(Division de la Sécurité Sociale et de la Solidarité Nationale)

Augmentation de la pension

1. Suite à l'annonce du Premier Ministre dans son message du nouvel an d'augmenter la pension des personnes âgées de 75 ans et plus, le Ministère de l'Intégration Sociale, de la Sécurité Sociale et de la Solidarité Nationale (Division de la Sécurité Sociale et de la Solidarité Nationale) souhaite informer les bénéficiaires concernés que leur pension mensuelle sera augmentée de Rs 1500 à partir de janvier 2024.
2. Vu que le paiement des pensions pour le mois de janvier 2024 a déjà été effectué à travers la banque le 3 janvier 2024, le paiement additionnel de Rs 1500 sera effectué par la banque le **10 janvier 2024**.
3. Le paiement des pensions à travers la poste a déjà commencé le 3 janvier 2024. Pour le paiement additionnel de Rs 1500, la poste a établi un calendrier comme suit :

i. Bureaux de poste

Date	Alphabet
10/01/2024	Q-R
11/01/2024	S-Z
12/01/2024	A-I
13/01/2024	J-P
15/01/2024	Retardataires
16/01/2024	Retardataires

ii. Fourgons mobiles du 'Mauritius Post'

Site de Paiement	Date	Heure
Centre Communautaire de Belle Mare	15/01/2024	9h45 – 11h30
Mare Tabac	15/01/2024	11h30 – 14h30
Centre Communautaire de Palmar	15/01/2024	12h00 -13h00
Centre Communautaire de Quatre Sœurs	16/01/2024	10h00 – 11h30
Centre Communautaire de Deux Frères	16/01/2024	12h00 – 13h30
St Hubert	16/01/2024	9h00 – 11h15

Date: 09/01/2024